

## Choix de TD / Droit Public des Affaires

Par **frakhtal**, le **24/08/2008** à **21:34**

Bonjour à tous,

Questions concernant le droit public des affaires :

-> Est-ce particulièrement difficile par rapport à du droit public "classique"?

-> J'aime le droit des affaires mais aussi le droit public. Cela suffit-il?

-> Faut-il être bon en économie ?

Merci d'avance à tous ceux qui me répondront , qui ont suivi cette matière ou pas...

Je ne comprendrai jamais l'intérêt de nous faire choisir des séries de TD des mois auparavant , sans avoir aucune idée de leur contenu...

Merci à tous et bonne fin de vacances !

Par **akhela**, le **25/08/2008** à **08:23**

le DPA c'est, en gros, du droit de la régulation économique par l'Etat et l'UE (dont notamment le droit de la concurrence mais abordé sous l'angle de l'état). Selon moi aucune connaissance en micro ou macroéconomie n'est demandé, de même aucune connaissance en comptabilité. Personnellement j'ai adoré cette matière alors que je déteste tout ce qui s'approche du droit commercial, par contre des connaissances en droit public me semblent nécessaires (ça reste du droit public) ainsi qu'en droit communautaire (et institutions communautaires).

Par **frakhtal**, le **26/08/2008** à **18:58**

Merci beaucoup akhela pour la réponse !!

Maintenant j'ai une idée plus claire du contenu de la matière.

J'hésite encore avec le DIInternational public. Le temps passe vite, il faut déjà se réinscrire...

Merci encore et bonne rentrée à tous

Par **akhela**, le **27/08/2008** à **10:40**

personnellement et de manière totalement subjective, je te conseille DPA. Le DIPu c'est de la blague, non pas que ce soit une matière facile, mais c'est un ensemble de voeux pieux que les signataires (les Etats) savent très bien qu'ils ne le respecteront pas (droit de la guerre) ou mettent 50 ans à pondre des réglementations très large que 80% des autres Etats ne

reconnaissent pas. Pour moi, le DIPu ne sert que dans certains cas très limité qu'il faut connaître avant :

- tu veux faire du droit des transports (surtout maritime) ou de l'énergie (surtout gaz et pétrole pour l'exploitation sous-marine).
- tu veux faire la diplomatie.
- tu veux intégrer la fonction publique internationale.

Hors ces cas cette matière est de la perte de temps.

Par **frakhtal**, le **29/08/2008** à **13:11**

Merci encore. Je ne savais pas tout cela...

Mais le choix de certaines matières de TD en licence D Public peut-il empêcher l'accès à certains M2? (exemple : prendre du DIP en public pour ensuite envisager un M2 de droit public des affaires ou l'inverse? OU bien même un M2 plus privatiste?)

Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver...

PS : Tant qu'on y est , que penses-tu du "droit international humanitaire et pénal" (autre matière proposée au semestre 6) ?

PS 2 : Et toi tu en es où dans les études ? Quel est ton cursus?

Par **akhela**, le **29/08/2008** à **15:17**

personnellement je ne suis pas certain que ne pas prendre certaines matières en TD pénalise significativement pour l'accès en M2 (du moment que tu as vu ces matières en cours), mais bon certains profs étant ce qu'ils sont, ça peut arriver. Mais bon il est clair que ce sera plus facile de se présenter en privé ou en M2 DPA en ayant fait DPA en TD à la place de DIPu. L'ayant appris à mes dépens, il est vraiment important de choisir correctement ses matières à partir de la L3 pour les futurs M2 et de ne pas choisir à la gueule du prof ou à la réputation de la notation.

PS1: j'en pense la même chose que le DIPu ... c'est totalement inutile à moins de se lancer dans l'enseignement ou les domaines cités plus haut.

PS2: j'ai fait une maîtrise droit public en France, puis une équivalence M2 en Belgique (en 2 ans, c'est une tuerie) et maintenant j'entre à l'école d'avocat du Luxembourg.

Par **frakhtal**, le **14/09/2008** à **12:22**

Beau parcours !

Visiblement tu aimes le droit public ....c'est aussi mon cas. C'est une matière qui ne semble pas très prisée des étudiants , à Toulouse du moins...( moins d'1/3 des étudiants choisissent ce parcours ici).

Finalement je me suis décidé à prendre administratif des biens + libertés publiques au semestre 5 , puis D.International Public et D.International Humanitaire et Pénal au semestre

6. J'ai choisi , [i:1ktne4sk] a priori ,selon mes goûts, et aussi ce qui correspond avec un Master que je vise;  
Merci encore de tes conseils et bonne rentrée (pour moi ça commence demain...)[/i:1ktne4sk]